

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

--ooOoo--

L'An Deux Mille Treize, le Lundi 30 septembre à 18 Heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 24 septembre 2013 conformément à l'article L2121-17 du C.G.C.T, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Simon RENUCCI.

Etaient présents :

MM. LUCIANI, CERVETTI, DIGIACOMI, PIERI, PANTALONI, Mme LUCIANI, Mme MORACCHINI, M. CASASOPRANA, Mme MOUSNY-PANTALACCI, Mme PASQUALAGGI, Adjoints au Maire.

M. PARODIN, Mme PIMENOFF, MM. VITALI, MARY, Mme POLI, Mme JOLY, Mme SUSINI, Mme FIESCHI-DI-GRAZIA, Mme CURCIO, Mme SUSINI-BIAGGI, M. BARTOLI, Mme TOMI, MM. D'ORAZIO, SBRAGGIA, FERRARA, Conseillers Municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Mme GUIDICELLI	à	Mme PIMENOFF
Mme RISTERUCCI	à	Mme MOUSNY-PANTALACCI
M. GABRIELLI	à	Mme FIESCHI-DI-GRAZIA
M. BASTELICA	à	M. LUCIANI
M. AMIDEI	à	M. DIGIACOMI
M. BERNARDI	à	Mme SUSINI
M. ZUCARELLI	à	M. PIERI
Mme FERRI-PISANI	à	Mme PASQUALAGGI
Mme GUERRINI	à	M. FERRARA

Etaient absents :

Mme DEBROAS, Mme PERES, M. COMBARET, M. TOMI, Mme SAMPIERI, Mme PASTINI, MM. RUALT, CORTEY, Mme OTTAVI-BURESI, LAUDATO, Conseillers Municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	45
Nombre de membres en exercice :	45
Nombre de membres présents :	26
Quorum :	23

Le quorum étant atteint, M. D'ORAZIO est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Séance du Lundi 30 Septembre 2013

Délibération N°2013 /274

Attribution d'une subvention complémentaire à l'Office Municipal de Tourisme

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

L'Office Municipal du Tourisme d'Ajaccio assure l'accueil et l'information des touristes ainsi que la promotion touristique de la commune.

Une subvention d'un montant de 700 000 euros a été votée au Budget Primitif de l'exercice 2013 et destinée au fonctionnement de l'O.M.T.

L'activité pour l'année 2013 étant importante, l'Office Municipal du Tourisme d'Ajaccio sollicite de la Ville d'Ajaccio une subvention complémentaire de 30 000 euros destinée à couvrir ses frais de fonctionnement et permettre ainsi la continuité de ses actions.

L'office Municipal du Tourisme d'Ajaccio a été mandaté par la Ville d'Ajaccio pour la gestion de l'accueil et de l'information touristique sur le site de La Parata pour la saison estivale 2013.

Cette gestion a nécessité le recrutement de personnel saisonnier et l'implication du personnel permanent de l'Office.

Pour la saison 2013, le coût pour l'Office Municipal du Tourisme d'Ajaccio de la gestion de l'accueil et de l'information touristique sur le site de La Parata représente 162 000 €.

Pour faire face à ces dépenses, l'Office Municipal du Tourisme sollicite de la Ville d'Ajaccio une subvention complémentaire de 162 000 €.

IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL

D'accorder une subvention complémentaire de 30 000 euros à l'Office Municipal du Tourisme d'Ajaccio pour l'année 2013, destinée à couvrir les frais de fonctionnement ;

D'accorder une subvention complémentaire de 162 000 euros à l'Office Municipal du Tourisme d'Ajaccio, destinée à couvrir les charges occasionnées par les emplois saisonniers sur le site de la Parata pour l'année 2013.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER.

LE CONSEIL MUNICIPAL

**Ouï l'exposé de M. CASASOPRANA Adjoint Délégué,
et après en avoir délibéré,**

Vu la loi n°82.213 du 2 Mars 1982 modifiée portant droit et liberté de la Commune,
Vu la loi n°83.663 du 22 Juillet 1983 complétant la loi n°83.8 du 7 Janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat,
Vu la loi du 19 Août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales,
Vu le Code des collectivités territoriales ;
Vu le budget primitif de l'exercice 2013 ;
Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 27 septembre 2013.

DECIDE
Par 32 voix pour
Et 3 voix contre (Mme.Guerrini, M. Sbraggia, M.Ferrara)

D'accorder une subvention complémentaire de 30 000 euros à l'Office Municipal du Tourisme d'Ajaccio pour l'année 2013, destinée à couvrir les frais de fonctionnement ;

D'accorder une subvention complémentaire de 162 000 euros à l'Office Municipal du Tourisme d'Ajaccio, destinée à couvrir les charges occasionnées par les emplois saisonniers sur le site de la Parata pour l'année 2013.

DIT

Que les crédits sont inscrits au compte 65 du budget supplémentaire de l'exercice 2013.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Ville et d'un affichage en mairie.

.....
Fait et délibéré à AJACCIO les jour, mois et an que dessus.
(suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE



Dr Simon RENUCCI

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20130930-2013_274-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/10/2013